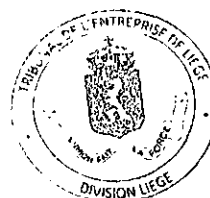


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24161948



05 NOV. 2024

Greffe

N° d'entreprise : **0656 949 722**

Nom

(en entier) : **BELGIUM BEER EXPORT**

(en abrégé) : **BBEX**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Place des Guillemins, 5/1A – 4000 Liège**

Objet de l'acte : Transfert de siège à compter du 28 octobre 2024 – Délégation de pouvoirs de signature – Election de domicile des administrateurs – Pouvoirs

Extrait des décisions unanimes des administrateurs prises par écrit le 16 octobre 2024 :

Les administrateurs, dans l'intérêt de la société, prennent les décisions suivantes à l'unanimité :

1. Délégation de pouvoirs de signature

DECIDENT d'octroyer une délégation de pouvoirs de signature, prenant effet à dater du 1^{er} novembre 2024, en vue de permettre aux personnes suivantes de signer, au nom et pour le compte de la société, les documents suivants :

A) Pouvoirs de signature délégués à FABERFIN SRL

- Les engagements et investissements de la société, en ce compris les crédits, pour un montant maximum de 50.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale) par engagement, investissement ou crédit dans le cadre de la gestion journalière ;

- Tout document bancaire émis en vertu des obligations légales issues de réglementations telles que, de manière non-limitative, Markets in Financial Instruments Directive (Mifid), la Loi anti-blanchiment (AML), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ... ;

- Tout document permettant d'obtenir, de maintenir et de prouver le Legal Entity Identifier (LEI) ;

- Tout document bancaire d'ouverture de compte bancaire ;

- Toute déclaration de confidentialité (NDA) ;

- Toute offre, devis et/ou contrat de prestation de services à l'égard de tout prestataire ou fournisseur pour un montant de maximum 50.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale).

B) Pouvoirs de signature délégués à CHB Management SRL :

- Les engagements de la société – hormis constitution de sûretés ou garanties – pour un montant maximum de 25.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale), par engagement dans le cadre de la gestion journalière ;

- Tout document relatif à l'entrée et à la sortie d'un collaborateur, sous toutes ses formes, hormis licenciement pour motif grave ;

- Toute offre, devis et/ou contrat de prestation de services à l'égard de tout prestataire ou fournisseur pour un montant de maximum 25.000 EUR (ou l'équivalent en devise locale).

PRECISENT, pour autant que de besoin, que la délégation de pouvoirs de signature accordée aux personnes susmentionnées porte exclusivement sur les actes décrits ci-dessus.

La délégation de pouvoirs de signature accordée aux personnes susmentionnées pourra être modifiée ou révoquée à tout moment par décision du conseil d'administration.

Les personnes susmentionnées ne pourront en aucun cas procéder à une subdélégation des pouvoirs visés ci-dessus.

2. Transfert de siège

DECIDENT de procéder au transfert du siège de la société à l'adresse suivante, et ce à partir du 28 octobre 2024 :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



-Rue des Guillemins 139/9, 4000 Liège.

3. Pouvoirs

DECIDENT de donner tout pouvoir à Madame Mathilde Boucquiau, Madame Charlotte Braillon, Madame Fiorella Lentini, ou à tout collaborateur/staff d'Ardent Invest SA pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises en vue de faire acter ce changement de siège social et de siège d'exploitation.

Extrait des décisions unanimes des actionnaires prises par écrit le 16 octobre 2024 :

Les actionnaires, à l'unanimité :

1. Election de domicile des administrateurs

PRENNENT ACTE du fait que tous les administrateurs (délégués) de la société, listés ci-dessous, ont élu domicile au siège de cette dernière pour toutes les questions qui concernent l'exercice de leur mandat :

- Monsieur Nicolas LEONARD, administrateur délégué ;
- Monsieur Emmanuel MEWISSEN, administrateur délégué et président du conseil d'administration.

2. Pouvoirs

DECIDENT de donner tout pouvoir à Madame Mathilde Boucquiau, Madame Charlotte Braillon, Madame Fiorella Lentini, ou à tout collaborateur/staff d'Ardent Invest SA pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Mathilde BOUCQUIAU
Mandataire